

Avis du conseil de développement du Grésivaudan sur ce projet de charte de développement durable

Cet avis a été donné par le comité de pilotage du 25 juin 2003 suite à une séance plénière du 18 juin 2003 sur la base d'un projet de charte transmis le 5 juin 2003

Nous nous félicitons de la manière dont les élus ont préparé la mise en place du conseil de développement et facilité l'insertion de ses membres dans les commissions thématiques préparatoires et au sein du comité de rédaction de la charte. De par cette participation, nous avons le sentiment d'avoir contribué à l'enrichissement des réflexions et à l'avancement de la rédaction de la charte.

Nous avons contribué notamment à la prise en compte de :

1) valeurs importantes portées par le conseil de développement :

- la nécessité de placer l'humain au centre du projet,
- le souhait que ce pays trouve son identité de territoire et ne devienne pas une simple zone d'extension des deux agglomérations de Chambéry et Grenoble. Que ce pays soit un lieu de vie offrant à la fois non seulement des logements pour tous mais également des emplois, des services, des loisirs, des ressources de qualité et préservant son environnement exceptionnel,
- la volonté que ce pays se structure dans le cadre d'un projet de partage de ses richesses sur la base d'un meilleur équilibre territorial,
- la nécessité d'accorder une attention particulière aux populations des jeunes dans le pays du Grésivaudan pour qu'ils participent à part entière à la vie de ce territoire et qu'ils aient envie d'y vivre,
- la nécessité de maintenir, voire de développer les services, en particulier, les services publics et les services au public de manière à favoriser systématiquement la proximité
- la prise en compte des solidarités sociales, d'autant plus importantes dans un territoire riche.

2) la nécessité de promouvoir la participation des populations :

- par une volonté commune des élus et des membres du conseil de développement de faire une information large auprès des habitants des communes du pays et d'organiser des réunions publiques locales,
- par la volonté de soutenir dans l'élaboration du programme d'actions les démarches de participation citoyenne,
- par l'association du conseil de développement, non seulement à la phase de préparation du programme d'actions mais également au suivi et à l'évaluation des actions dans le respect de la charte et du développement durable.

Compte tenu de ce qui précède et considérant que la charte du pays a été rédigée en favorisant la participation des membres du conseil de développement à son élaboration, bien que regrettant que cette participation se soit faite tardivement et seulement sur 6 mois, nous **validons la charte de développement durable du pays du Grésivaudan.**

*Nous serons particulièrement **attentifs au respect des principes de développement durable conduisant à l'engagement rapide d'un Agenda 21 sur ce territoire.***

Les points suivants nous paraissent notamment mériter une vigilance particulière et ce d'autant que la charte ne les prend pas ou peu en compte :

1) La maîtrise du développement économique :

- la nécessité d'une réflexion sur la qualité et les limites du développement. Ce territoire est fortement contraint par son cadre environnemental de haute qualité. Mais c'est précisément ce qui en fait son attrait pour les activités notamment de haute technologie et pour les populations qui viennent s'y installer ou séjourner,

- la nécessité de préserver un équilibre entre les petites et les grosses entreprises et de favoriser le développement, le maintien, l'ancrage des petites entreprises, sur ce territoire pour pérenniser, diversifier et répartir l'emploi,
- dans ce but de diversification de l'emploi, l'encouragement à la création d'emplois liés à l'environnement, aux services aux personnes, au tourisme,...

2) la préservation de l'environnement :

le diagnostic proposé dans la charte consacre d'utiles développements aux enjeux environnementaux. Le projet de territoire prévoit de « gérer l'espace et les ressources de manière économe ». Il conviendra d'élargir cette volonté en particulier aux enjeux liés à la gestion de l'eau et aux ressources énergétiques. Quant à la biodiversité, elle est insuffisamment prise en compte dans le projet. Il conviendra d'encourager tout ce qui permet de maintenir ou restaurer les écosystèmes.

3) le respect de la cohésion sociale de ce territoire et la solidarité :

- par le renforcement des actions permettant d'anticiper et d'apporter des réponses à toutes les formes d'exclusion (éducation et formation, logement, transport, solidarités, ...),
- par des propositions de formation ne répondant pas seulement aux besoins des entreprises mais également aux besoins d'épanouissement des personnes,
- par la volonté des acteurs de s'inscrire dans une démarche de solidarité avec d'autres territoires moins bien dotés en ressources et notamment de solidarité et d'échanges avec les populations du tiers monde. Cette perspective devra trouver sa place dans le futur Agenda 21.

4) la participation citoyenne :

- nous regrettons que la population n'ait pas été associée à la démarche d'élaboration de la charte plus en amont et nous souhaitons que les habitants soient associés à la phase d'élaboration du programme d'actions notamment dans le cadre du Contrat de développement Rhône Alpes,
- nous souhaitons que tout soit entrepris avec les habitants pour qu'ils aient envie de s'investir dans le pays du Grésivaudan.

5) l'évaluation et la prospective

Dans un contexte local de forte croissance, il conviendra de se doter de moyens pour évaluer les impacts des projets d'investissements sur les ressources, le foncier, la qualité de vie, les déplacements,...et cela de manière suivie dans le temps et dans une logique d'action.

Plus globalement, il s'agira de doter le territoire d'une réelle vision prospective sur les évolutions en cours non seulement sur les aspects économiques, fonciers, démographiques, agricoles mais aussi sur les aspects sociaux et écologiques.

En conclusion, nous souhaitons que le **préambule exprime résolument la volonté politique d'engager le territoire dans une démarche de développement durable et mette en exergue les valeurs portées par le conseil de développement et les élus.**